
PROCÈS-VERBAL

C.E.P.

DU 29 NOVEMBRE 2021.

Présents :

GERARD Claudy
FOULON Frank
HEYLIGEN Raymond
LONEUX Martine
MIGNON Fabrice

Président de province
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Secrétaire

Absent(s) :

-

Excusé(es) :

BEBERMANS Louis
GERARD Jean-Luc
ANKRI Jérémie
MUTSERS Luc
ABEELS Willi

Administrateur (malade)
Administrateur (Travail)
Président administratif
Trésorier (vacances)
Administrateur (malade)

ORDRE DU JOUR

- 1. AVANT- PROPOS**
- 2. APPROBATIONS P.V.**
- 3. F.B.F.P.**
- 4. COUPE FÉDÉRALE**
- 5. ADMINISTRATIF**
- 6. DISCIPLINAIRE**
- 7. C.H.P.L.**
- 8. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX**
- 9. COUPE DE PROVINCE**
- 10. F.P.J.L.**
- 11. TRÉSORERIE**
- 12. TO DO LIST**
- 13. DIVERS**

1. AVANT - PROPOS.

Le président ouvre la séance à 19h00.

Il excuse :

- Jean-Luc GERARD retenu pour son travail.
- Luc MUTSERS en vacances
- Jérémie ANKRI pour problème de transport personnel
- Louis BEBERMANS pour maladie
- Willi ABEELS pour hospitalisation

Pour ce dernier et en raison de son état de santé, le Président informe que Willi lui a fait part de son intention de démissionner de toutes fonctions au sein de la province et de La Boule Vottemoise.

Il l'annoncera dès que son état de santé le lui permettra à l'occasion d'une prochaine séance C.E.P.

Décès Jacques Masset

2 représentants de la province ont rendu visite lors des obsèques. (Martine LONEUX et Jérémie ANKRI)

Une gerbe a été déposée au nom de la province (Luc MUTSERS)

Lettre ouverte du Président de province à l'attention des clubs liégeois

Le Président donne lecture d'un courrier préparé à l'attention des clubs suite aux démissions de plusieurs administrateurs (Frank FOULON, Jérémie ANKRI) ainsi que du secrétaire provincial (Fabrice MIGNON) sans compter sur la démission à venir de Willi ABEELS. (**ANNEXE 1**).

Il précise qu'un appel à candidatures infructueux l'amènerait à revoir sa position et signale que s'il n'y avait aucune candidature à cet appel, il se réserverait le droit de continuer ou pas au sein de la province.

En cas de candidatures, il se réserverait également le droit de continuer ou pas en fonction de la qualité et de la motivation des nouveaux candidats.

Il tient en effet à s'entourer de personnes compétentes et disponibles pour la continuité de la bonne gestion de la province qui avait fait notre réputation au cours de ces dernières années.

Il indique que trop souvent de nouveaux administrateurs ayant intégré la province ne se sont pas assez impliqués et n'ont pas ainsi réalisé le travail escompté.

Dans ce cas, sortant en janvier prochain, il ne représenterait pas sa candidature au poste de Président et administrateur de province.

Le courrier « Lettre Ouverte » est approuvé par les administrateurs présents.

Dès le 30.11.2021, le secrétaire enverra celui-ci aux :

- Clubs de la province
- Administrateurs de province
- Secrétariat fédéral
- Président fédéral
- Présidente sportive fédérale

Démissionnant au terme du C.H.P.L. 2021-2022, il est demandé au secrétaire s'il resterait disponible pour la gestion du site internet de province.

En effet, au vu de l'informatisation de la plupart des tâches pour la gestion de la province (documents provinciaux, inscriptions en ligne pour CHPL, les championnats provinciaux, documents administratifs, etc.), il serait difficile voire impossible pour la plupart des administrateurs en place de reprendre ce travail qui soulage beaucoup le secrétariat du point de vue administratif.

Le secrétaire indique qu'en fin de championnat, tous les documents et matériels seront rentrés à la province. Il est exclu pour lui d'effectuer de nouveaux achats personnels (ordinateur et imprimante) pour la gestion du site. De plus, s'il reprend cette gestion, celle-ci le sera dans les conditions actuelles.

Les administrateurs se concertent et décident qu'en cas d'accord, les conditions actuelles octroyées au secrétaire resteront d'application et que les matériels (ordinateur portable et imprimante) resteront à sa disposition.

2. APPROBATION PROCÈS-VERBAL.

PV Séance Infos CHPL 2 du 27 septembre 2021

Aucune remarque n'est émise sur le P.V. qui est approuvé à l'unanimité par les administrateurs.

Le P.V. sera publié par le secrétaire sur le site provincial.

3. F.B.F.P.

CHAMPIONNATS D'HIVER

Message F.B.F.P. – suspension des compétitions hivernales jusqu'au 15 janvier 2022. (**ANNEXE 2**)

Addendum au règlement des championnats d'hiver nationaux et fédéraux (**ANNEXE 3**)

JOURNÉE D'ACCESSION AU FÉDÉRAL

Officieusement, cette journée avait été fixée au 26.03.2022

Vu l'arrêt temporaire (?) et le report de plusieurs journées de la saison au supérieur, une nouvelle date devrait nous être transmise officiellement par les instances fédérales.

INTERNATIONAUX ET NATIONAUX 2022

Afin d'établir le calendrier d'été 2022, un courrier a été transmis par la présidente sportive fédérale aux clubs organisant une compétition internationale ou nationale en 2022.

4. COUPE FÉDÉRALE.

COMPETITION 2022

Une liste des 13 joueurs des 16 clubs liégeois susceptibles de participer à cette compétition en cas de qualification a été envoyée en date du 31.10.2021 par le secrétariat provincial à la P.S. fédérale

5. ADMINISTRATIF.

APPEL À CANDIDATURES ADMINISTRATEURS DE PROVINCE

Cet appel est implicitement fait dans le courrier « Lettre ouverte » du Président. (Voir point 1 → Avant-propos)

PRÉPARATION A.A.O. 2022

Date de l'A.A.O. 2022 → **Samedi 29 janvier 2022**

Un appel à candidatures pour l'organisation de cette assemblée sera envoyé par le secrétaire.

Date butoir pour les candidatures fixées au **27 décembre 2021**.

Au vu des conditions sanitaires liées à la Covid-19, les clubs seront informés :

- Des mesures sanitaires à respecter
- Des mesures Horeca à respecter
- De la présence d'un seul représentant par club

Le trésorier préparera les comptes 2021 et les prévisions 2022 qu'il transmettra au secrétaire provincial.

Ces comptes et prévisions seront transmises aux clubs **dès le 28 décembre 2021** (1 mois avant la réunion)

Le secrétaire préparera le Roadbook de cette séance où les points suivants seront repris :

- Récompenses « Jeunes » pour titres fédéraux et nationaux
- Fins de mandats administrateurs de province
- Fins de mandats vérificateurs aux comptes de la F.B.F.P.
- Fins de mandats vérificateurs aux comptes de province
- Dissolution de clubs en 2021
- Comptes 2021 – Prévisions 2022
- Interpellerions du B26 – PC Romsée

HÉBERGEMENT WEB

Actuellement, le paiement annuel pour l'hébergement du site et des adresses mails de province est automatiquement effectué via la carte bancaire du secrétaire provincial (compte personnel).

Le Président de province prendra rendez-vous avec l'organisme bancaire pour l'acquisition d'une carte de crédit liée à la province et transmettra les informations au secrétaire pour transmission du nouveau compte débiteur à la société O.V..H., hébergeur du site.

6. DISCIPLINAIRE.

DOSSIERS

BERTRAND Fabian (B08) : plainte pour propos homophobes à son encontre (catégorie 8)

GEMIS Philippe (B05) : plainte à l'encontre du joueur Marini Silvio (B10)

Ces deux dossiers sont en cours.

Aucune date n'est planifiée pour la prochaine réunion du conseil de discipline de la F.B.F.P.

7. C.H.P.L.

ARRÊT DES CHAMPIONNATS D'HIVER

Suite aux décisions du Codeco du 26.11.2021, la décision a été prise en urgence de mettre en pause les championnats d'hiver du mercredi et du vendredi.

L'information a été envoyée par mail à tous les clubs de la province et relayée sur le site et la page Facebook de la province (**ANNEXE 4**)

ADDENDUM AU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'HIVER

Suite à la pandémie liée à la Covid-19, un addendum au règlement a été publié pour les demandes de « remise de rencontre » (**ANNEXE 5**).+ (**ANNEXE 14**) → tableau des remises

RAPPEL DES EQUIPES FORFAITS AVANT LE DÉBUT DE LA COMPÉTITION

Mercredi :

Division 9 → Boule d'Aaz 4

Vendredi :

Division 4 → Pepinster 4

Division 7 → Romsée 3

Division 8 → Pepinster 5

→ La Moisson 6

PAIEMENT AMENDE FÉDÉRALE

Ce joueur CHARAF Fouad – Licence : 123373 du B40 – PC Mabotte a régularisé à la F.B.F.P.

RAPPORT CONTRÔLE DES TERRAINS

Suite à une demande de dérogations pour les dimensions de ses pistes, le B22 – CPGH a été contrôlé par Claudy GERARD en date du 30.09.2021. Toutes les pistes sont conformes.

PÉNALITÉS CHPL – PÉRIODE 1

Présentation par le secrétaire du récapitulatif des pénalités pour la période 1 du C.H.P.L. (**ANNEXE 6**).

Approbation du CEP.

Date d'envoi par le secrétariat : **30.11.2021**

Date butoir pour les contestations : **14.12.2021**

Dès le **15.12.2021**, le relevé des états des pénalités sera envoyé au trésorier pour facturation aux clubs.

CHPL – FORFAITS SIMPLES DÉCLARÉS

J4 du Mercredi 10.11.2021 – Division 7 – HANNUT 4 / VOTTEM 4

Résultat : 0 – 9

100€ d'amende au club du **B37 – Le Carreau Hannutois**

Pénalité à reprendre sur l'état des pénalités de la période 2 et couvrant la période de novembre à décembre.

J6 du Mercredi 24.11.2021 – Division 5 – BOUTONS D'OR 5 / VISE 2

Résultat : 9 – 0

100€ d'amende au club du **B20 – La Visétoise** dont **50€ à rétrocéder** par la province au **B45 – Les Boutons d'Or**

Pénalité à reprendre sur l'état des pénalités de la période 2 et couvrant la période de novembre à décembre.

FAITS DE RENCONTRES A TRAITER :

J3 du Mercredi 03.11.2021 – Division 4 – OMAL 1 / B.A.S.3 (ANNEXE 7)

Remarque sur la feuille de match : « Mr Godefroid Léo a quitté la salle pendant tout un moment et est revenu terminer la partie sans prévenir qui que ce soit »

Aucune sanction ne peut être retenue à l'encontre du joueur.

Quitter la rencontre ne permettait plus au joueur incriminé de la reprendre et la triplette du joueur aurait dû continuer la partie à 2 joueurs et 4 boules.

Le fait qu'il ait repris celle-ci est considéré comme étant avec accord de l'équipe adverse.

Impossible de sanctionner le club ou le joueur pour un fait non-repris au catalogue des pénalités.

J3 du Mercredi 03.11.2021 – Division 7 – BOULE D'AAZ 2 / HANNUT 4 (ANNEXE 8)

Remarque sur la feuille de match : « 14h20 – ajout d'un nom Keusters Luc »

Le fait d'ajouter un joueur en retard au 1^{er} tour et l'ajouter à 14h20 n'est pas un fait répréhensible en soit.

Par contre, le fait qu'il ait été ajouté sur une case barrée l'est.

En conséquence la surcharge dans une case « réserves » remplie ou barrée pénalise le club **B09** d'une amende de **25€** qui seront repris dans l'état des pénalités du club **pour la 2^{ème} période du championnat.**(13 III 1.8 du catalogue des pénalités)

Pas d'adaptation du score (en principe 0-13 par partie jouée par le joueur en défaut) étant donné qu'il était réserve et qu'il n'en a pas été fait mention du moment de sa montée au jeu sur la feuille de match par le capitaine adverse.

J6 du Mercredi 24.11.2021 – Division 8 – CPGH 3 / EMBOURG 8 (ANNEXE 9)

Remarque sur la feuille de match : « Mr Maon aligné à la place de Mr Prunier (non présent) – Accord du capitaine d'Embourg (signature pour reconnaissance des faits) »

Le C.E.P. constate les faits suivants :

- Que le joueur : PRUNIER Alain – Licence : 108342 inscrit sur la feuille de match n'a pas participé à la rencontre et a été substitué par le joueur MAON FRANCIS Licence : 100435 non-inscrit sur la feuille de match.
- Que le capitaine d'équipe, en toute connaissance de cause (fait rapporté et confirmé au secrétaire de province lors d'une conversation téléphonique entre les deux parties le 30-11-2021 à 17h00) a remplacé et fait entrer au jeu le joueur : PRUNIER Alain – Licence : 108342 par le joueur MAON FRANCIS - Licence : 100435
- De plus, il a été constaté que le joueur : MAON FRANCIS – Licence : 100435 inscrit dans la liste constitutive des 9 de base de l'équipe 7 a participé à la rencontre en objet alors qu'il ne pouvait en aucun cas évoluer dans une division inférieure à la division autorisée.

Le C.E.P. indique :

- Que la Commission C.H.P.L considère que le joueur MAON FRANCIS – Licence : 100435 non-inscrit sur la feuille de match a donc participé à la rencontre sous un faux nom.
Point 9 du catalogue des pénalités – Art III.1.2.
- Qu'un joueur inscrit dans une liste constitutive des 9 de base ne peut en aucun cas participer à une rencontre dans une équipe inférieure.
Point 18 du catalogue des pénalités – Art IV.2.8.

Dès lors, le C.E.P. décide :

- Que la rencontre **CPGH 3 / EMBOURG 8 – Division 8** est **perdue pour l'équipe visiteuse** (Article IV.2.8 & II.1.2 du règlement C.H.P.L. 2021-2022) sur le score de **9 – 0**.
- De sanctionner **le joueur MAON FRANCIS – Licence : 100435** d'une amende de **25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives la participation d'un joueur non-inscrit sur la feuille de match et qui a participé sous un faux nom.** (Article III.1.2 du règlement C.H.P.L. 2021/2022) - (Catalogue des pénalités : point 9)
Pas de suspension de 2 journées retenue à l'encontre du joueur !
- De sanctionner **le capitaine d'équipe GOFFART JOSÉ – Licence : 101651** d'une amende de **25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives la participation d'un joueur non-inscrit sur la feuille de match et qui a participé sous un faux nom.** (Article III.1.2 du règlement C.H.P.L. 2021/2022) - (Catalogue des pénalités : point 9)
- De sanctionner **LE CLUB** d'une amende de **25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à la participation d'un joueur non-inscrit sur la feuille de match et qui a participé sous un faux nom.** (Article III.1.2 du règlement C.H.P.L. 2021/2022) - (Catalogue des pénalités : point 9)

8. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX.

ORGANISATION CP'S 2022

Organisation de championnats d'été en 2022.

Les championnats d'été seront planifiés dès réception du calendrier fédéral.

Un appel à candidatures pour les organisations de ces championnats sera réalisé dès la réalisation du calendrier d'été provincial.

Il est décidé que seuls les championnats d'été qualificatifs pour les championnats fédéraux seront gérés par la province.

D'autres championnats (triplettes mixtes, doublettes mixtes, tête à tête, etc.) pourront se dérouler mais uniquement si les clubs prennent en charge la gestion de ceux-ci.

Suivant le tout cyclique établi par le fédéral, la province prendra également en charge les championnats fédéraux ou de Belgique qui lui sont attribués.

9. COUPE DE PROVINCE.

RÉSULTATS COUPE DE PROVINCE.

Les 1/16 et 1/8 de finale de la Coupe de province ont eu lieu respectivement ces 24.10.2021 et 28.11.2021.
([ANNEXE 10](#)) – ([ANNEXE 11](#))

Les ¼ de finale de coupe et de consolante se dérouleront le **23.01.2022**
([ANNEXE 12](#)) – ([ANNEXE 13](#))

Les feuilles de matchs ont été envoyées par le secrétariat provincial pour les clubs évoluant « At Home »

ORGANISATION D'UNE COUPE DE PROVINCE VÉTÉRANS.

Cette proposition nous a été transmise par le secrétaire du B06 – RPC Embourg, Roger DELPORTE.

Le CEP est favorable à cette demande mais suggère de débiter cette compétition en 2022.
Il est bien évident qu'un règlement adapté doit être bien ficelé avant de débiter une telle organisation.
Cette année, le CEP manque de temps vu la gestion de la pandémie liée à la Covid-19 mais surtout vu le manque d'administrateurs disponibles pour réaliser ce règlement.

Le secrétaire ajoutera ce point à la « To Do List Sportive » qui sera sans nul doute traité par la nouvelle équipe provinciale..

10. F.P.J.L.

ROI - FPJL

A finaliser par le Président administratif de telle manière à rencontrer les personnes qui s'impliquent actuellement pour les jeunes (formation de la Commission F.P.J.L., définir le montant des sommes attribuées annuellement, etc...)

11. TRÉSORERIE.

COMPTES 2021 – PRÉVISIONS 2022

A réaliser par le trésorier en vue de l'A.A.O. 2022 (voir point 5 – préparation de l'A .A.O. 2022)

FRAIS TÉLÉPHONIQUES PRÉSIDENTS

Le trésorier versera fin décembre 2021 et comme chaque année les frais téléphoniques attribués aux 3 présidents pour l'année 2021.

A noter qu'en décembre 2022, ¼ de ces frais seront rétribués au Président administratif, **Jérémie ANKRI** qui termine son mandat au **30.03.2022**.

12. TO DO LIST.

Les membres de cette commission seront convoqués en temps utile par le secrétaire provincial sur décision des présidents de province.(nouvelle équipe ?)

13. DIVERS.

PROCHAINE RÉUNION C.E.P.

Pas de date définie. (En fonction de l'actualité liée à la pandémie)

Une réunion sera néanmoins planifiée en vue de la préparation de l'A.A.O. 2022 du 29.01.2022)

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 21h15.

Herstal le 29 novembre 2021.

A tous les Dirigeants, Responsables et /ou joueurs affiliés des clubs Liégeois.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'actuellement, la Province de Liège est à un tournant de son histoire. En effet, malgré plusieurs appels à candidatures aux postes administrateurs de province, celles-ci restent « lettre morte ».

Les administrateurs en place se posent beaucoup de questions. Pourquoi ?

- parce que la tâche est immense ?
- par manque de disponibilité des futurs candidats ?
- par la présence de certains administrateurs en poste ?
- etc.

Nous sommes prêts à vous écouter si vous manifestez l'envie de nous rejoindre.

Nous sommes à votre disposition si vous vous posez des questions.

Le Comité Exécutif de province actuel (C.E.P.) compte 9 membres pour 13 postes disponibles. Au 31 décembre, Mr. FOULON Frank quittera le C.E.P. comme déjà annoncé lors de la 2^{ème} séance d'information C.H.P.L.

Monsieur ANKRI Jérémie m'a également fait part de son départ de la province à l'issue du C.H.P.L. A cela, il faudra aussi pallier à la même période au départ du secrétaire provincial, MIGNON Fabrice.

N'oublions pas aussi les administrateurs indécis au sein du C.E.P. qui se représenteront ou pas lors de l'Assemblée Annuelle Ordinaire de province en janvier prochain.

Dès lors, les comptes sont donc vite faits ; 7 administrateurs **au maximum sans secrétaire** de province formeront le C.E.P. en 2022.

Ces 7 administrateurs « **possible** » devront se partager toutes les charges de la gestion des championnats d'été (mise en place du calendrier, des jurys, etc.), de la préparation et de la gestion du C.H.P.L., de la gestion de la coupe, des relations avec la F.B.F.P. ainsi que celles avec la Commission de Discipline de la F.B.F.P. (C.D.).

Je réponds en tant que président actuel, **NON**.

A ce rythme-là, ce n'est plus tenable !

2 possibilités se présentent désormais à vous :

- Vous vous décidez à venir étoffer le C.E.P. et ainsi se répartir les différentes tâches. A ce moment, les compétitions pourront se dérouler.
- Personne ne désire rejoindre le C.E.P. Cela entraînera inévitablement l'arrêt pur et simple des différentes compétitions tant estivale, qu'hivernale.

Mesdames et Messieurs les Dirigeants, Mesdames et Messieurs les Joueurs,

Il est vraiment temps de vous mobiliser si vous souhaitez que les compétitions perdurent. Sans cela, la pétanque liégeoise est à deux doigts de signer son arrêt de mort.

Recevez, Mesdames et Messieurs les Dirigeants, Mesdames et Messieurs les Joueurs, mes plus cordiales salutations.

Claudy GERARD
Président de province.

Conditions à remplir pour prétendre occuper un siège d'administrateur provincial :

- Avoir atteint l'âge de 23 ans.
- Etre Belge ou membre de la CEE et prouver 15 années de résidence en Belgique.
- Ne pas avoir encouru une sanction disciplinaire excédant trois mois dans les cinq années antérieures.
- Etre licencié « A » à la F.B.F.P depuis au moins deux ans.
- Etre affilié dans un club de la Province.
- Etre présenté par son club.
- Présenter un extrait de casier judiciaire à titre privé.

Mesdames, Messieurs,

La situation sanitaire est actuellement mauvaise, voire critique.

Le Codeco de ce vendredi 26.11 a encore pris une série de mesures restrictives, tout en permettant la poursuite du sport amateur, sans public, et en réduisant les jauges pour le contrôle du CST.

Toutefois, les innombrables cas de Covid qui nous sont communiqués, et les très nombreuses demandes de report de matchs pour la même cause, que ce soit au niveau provincial, fédéral ou national, rendent la poursuite des compétitions difficilement gérable.

Le problème n'est évidemment pas la compétition en tant que telle, mais bien évidemment, la surpopulation ou la suroccupation des salles.

Aussi, en accord avec les directeurs sportifs du Comité Faïtier National, et de la F.B.F.P, nous avons décidé de suspendre les compétitions fédérales et nationales jusqu'au 15.01.2022, où, si les conditions imposées le permettent, elles reprendront selon les calendriers établis.

Cela signifie donc que :

- Le week-end à venir (27 et 28 novembre) les compétitions se poursuivront comme prévu, à moins que les responsables provinciaux n'en aient déjà décidé autrement.
- Aucun match de la compétition d'hiver n'aura lieu du 29 novembre au 14 janvier, à l'exception des matchs reportés (plus d'informations ci-dessous).
- Les matchs reportés au week-end des 4 et 5 décembre doivent se jouer (sans public).
- Le week-end du 15 et 16 janvier, la compétition reprendra selon les calendriers connus, en tenant compte des possibilités dans le cadre des mesures applicables à ce moment-là.
- Les semaines de jeu non-jouées par cette « pause » (semaines 10 et 11) seront jouées à la fin de la compétition.
- La période des transferts sera prolongée et/ou déplacée d'un mois en 2022.

Ces mesures ne sont pas prises de gaieté de cœur, mais nous pensons sincèrement qu'elles sont indispensables afin de permettre à chacun de se protéger de cette pandémie qui semble ne pas vouloir nous lâcher.

Elles ne seront bien sûr efficaces que si chacun d'entre vous en mesure la portée.

Je m'adresse là à tous les responsables de clubs. Prenez vos responsabilités et ne profitez pas de l'arrêt momentané des compétitions pour organiser dans vos clubs des activités de remplacement qui ne feraient en rien reculer la transmission de ce virus.

Comme à l'habitude, je constate que suite aux décisions prises par les comités de province, un déferlement de colère, voire de haine ou d'insultes se propage sur les réseaux sociaux.

C'est inacceptable !

Ces mesures sont prises pour protéger votre santé, par des bénévoles qui endossent le rôle que peu d'entre vous voudraient prendre. Ces fonctions imposent de devoir prendre parfois des décisions impopulaires, c'est pénible pour tout le monde. Ne perdez pas de vue que ceux qui sont amenés à les prendre en sont également les victimes.

Ce que j'ai pu lire dépasse tout entendement.

Je ne puis que vous conseiller d'adresser votre colère ou de jeter votre courroux sur les comportements irresponsables qui se produisent dans certains clubs, là où l'on ne contrôle pas le CST, là où l'on n'exige pas le port du masque ou encore là où l'on débranche les détecteurs de CO² une fois qu'ils atteignent la limite autorisée, là où chaque fin de rencontre se termine par une soirée dansante où tous les gestes barrières sont abolis... Les vrais responsables se trouvent peut-être là. Bien sûr, je ne généralise pas et je sais que beaucoup d'entre vous font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire respecter les mesures en vigueur et je les en remercie.

Lorsque nous aurons tous pris conscience que ce problème nous concerne tous, que nous sommes tous dans le même bateau et que c'est ensemble que nous nous sortirons de cette crise, peut-être que nous ferons un pas vers une réelle amélioration.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches, et n'oubliez jamais que tout seul on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin.

Pour la F.B.P. et la F.B.F.P.

Jean-Luc Melleker
Président Fédéral FBFP
Co-Président National.

Masques buccaux

Aucune mesure spéciale ne vient s'ajouter aux mesures gouvernementales actuelles. En d'autres termes, le port d'un masque buccal n'est pas obligatoire lors de la pratique d'un sport sur le terrain de sport, mais le protocole de la Horeca doit tout de même être appliqué. Cela signifie que le masque buccal doit être porté à chaque mouvement dans la buvette ou dans l'ensemble de l'espace si la zone de consommation et les terrains de sport ne sont pas séparés.

Obligation coronapas (Covid Safe Ticket)

A partir du 15 octobre 2021 et pour une période (maximale) de 3 mois, il sera obligatoire **en Région de Bruxelles-Capitale et en Région Wallone**, de présenter un **Covid Safe Ticket** pour les activités sportives. Il est possible que d'autres régions ou d'autres autorités locales appliquent cette mesure ultérieurement, voire même anticipativement (ex. la ville de Herstal impose le CST depuis le 1^{er} octobre 2021)

Dès que de plus amples informations sur (l'application de) cette nouvelle mesure seront disponibles, celles-ci seront communiquées.

Il est vivement conseillé aux clubs de communiquer déjà clairement ce point à leurs membres. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de demander et d'obtenir le Corona Safe Ticket sur le site www.covidsafe.be.

Détecteur de CO²

En plus de l'obligation d'un détecteur de CO² selon les directives du protocole Horeca, il est également obligatoire d'installer un détecteur de CO² dans la salle de sport.

(Le seul problème est qu'il n'existe actuellement aucune directive concrète sur le nombre de détecteurs de CO² à prévoir par rapport au nombre de mètres carrés disponibles).

Que faire s'il n'y a pas de détecteur de CO² sur le terrain et/ou à la buvette, ou s'il ne fonctionne pas ?

- Une équipe a le droit de ne pas entamer la compétition à condition que les plaintes à ce sujet soient signalées avant le départ de la compétition aux deux capitaines d'équipe, au responsable du championnat d'hiver et au directeur sportif (fédéral).
- Si aucune solution n'est fournie par le club visité avant le début du match, il sera pénalisé par un score de forfait (0-9, 117 points contre et perte du point du match).

Et si le compteur de CO² atteint la valeur de 900 ppm ?

- Des mesures complémentaires doivent être prises sur la base du plan de ventilation pour augmenter l'apport d'air frais.

Et si le compteur de CO² atteint une valeur de 1200 ppm ?

- Tout le monde doit quitter la zone jusqu'à ce que la valeur redescende en dessous de 900 ppm. Le match est alors repris en tenant compte des scores enregistrés au moment de l'interruption.
- Les heures de début et de fin de l'interruption sont notées sur la feuille.

Et si, au bout de 30 min., la valeur n'est toujours pas descendue en dessous de 900 ppm ?

- Le match est arrêté.
- Toutes les dispositions du règlement de la compétition d'hiver 2021/2022 s'appliquent, à l'exception de la durée du temps d'attente (30 minutes au lieu d'une heure).

Si des mesures de ventilation supplémentaires sont nécessaires, c'est-à-dire que les fenêtres et les portes doivent être ouvertes, les articles du règlement des compétitions d'hiver concernant la température minimale à respecter dans le local ainsi que sur l'équipement vestimentaire ne sont pas applicables.

Généralités

- Toutes les dispositions contenues dans le présent avenant et le règlement du championnat d'hiver 2021/2022 peuvent être modifiées à tout moment sur base de nouvelles décisions gouvernementales.
- Au niveau local, il existe toujours la possibilité de restrictions plus strictes concernant l'utilisation du masque buccal, le nombre de participants, le nombre de spectateurs, ... il convient donc toujours de vérifier la politique locale en vigueur.

En tout état de cause, nous comptons sur le bon sens et l'esprit sportif de chacun pour traiter les situations liées au Covid-19 non couvertes par le présent avenant et le règlement du Championnat d'Hiver 2021/2022 avec le fair-play et le sens des responsabilités nécessaires, le cas échéant avec l'intervention du directeur sportif concerné.

Donnant suite à plusieurs remarques judicieuses des clubs concernant les normes **HORECA** où le respect d'une jauge de 6 personnes par table avec au moins un intervalle de 1.5m entre chaque table doit être assuré, nous vous informons que le C.E.P. a pris la décision ce jour d'annuler tout comme pour le championnat du vendredi, les rencontres du mercredi en Vétérans.

Merci de ne plus tenir compte du courriel envoyé ce vendredi 26 novembre 2021 et remplacé par celui ci-dessous ;

A tous les Responsables et Dirigeants des clubs de la province de Liège,

Suite au **CODECO** de ce vendredi 26 novembre 2021 où ce sont surtout **les nouvelles mesures HORECA** qui impacteront le déroulement de nos championnats, le Comité Exécutif de province (C.E.P.) s'est réuni en urgence par vidéoconférence et vous informe des décisions prises :

- Vu l'obligation pour les clubs et selon les directives **HORECA** de fermer leur bar dès 23h00, le C.H.P.L. du vendredi (Seniors) sera arrêté dès ce vendredi 3 décembre 2021.
Si la situation sanitaire le permet, ce championnat reprendra dès janvier et se terminera bien entendu, plus tard dans la saison ;
- Vu l'impossibilité pour la majorité des clubs de se conformer aux directives **HORECA** concernant notamment le respect d'une jauge de 6 personnes maximum par table et d'un intervalle de 1.5m entre chaque table, le C.H.P.L. du mercredi (Vétérans) sera arrêté dès ce mercredi 1^{er} décembre 2021.
Si la situation sanitaire le permet, ce championnat reprendra dès janvier et se terminera bien entendu, plus tard dans la saison ;
- Les rencontres reportées (pour cause Covid) du mercredi et du vendredi seront jouées aux dates déterminées par les clubs concernés et ce avant la fin de cette année.
Si un désaccord survenait, le Comité Exécutif de province trancherait en imposant la date de la rencontre ;
- Les matchs de 1/8 de finale de la coupe de province ne sont pas impactés par les nouvelles mesures et se dérouleront donc à la date prévue du dimanche 28.11.2021 ;

Le prochain **CODECO** étant prévu le 15 décembre 2021, nous espérons ne pas devoir subir d'autres mesures encore plus contraignantes.

Le C.E.P. insiste auprès des dirigeants et joueurs liégeois de respecter scrupuleusement les mesures imposées.

C'est le seul moyen de tous ensemble nous en sortir. Il en va de la santé de tous !

En espérant bientôt vous annoncer de plus réjouissantes nouvelles, recevez Mesdames et Messieurs les Dirigeants et Responsables des clubs de la province de Liège, mes plus cordiales salutations.

Pour le Comité Exécutif de province,

Claudy GERARD
Président

ADDENDUM AU RÈGLEMENT C.H.P.L. 2021 - 2022

GÉNÉRALITÉS

- Toutes les dispositions contenues dans le présent avenant et le règlement du championnat d'hiver Liégeois 2021-2022 peuvent être modifiées à tout moment sur base de nouvelles décisions gouvernementales.
- Au niveau local, il existe toujours la possibilité de restrictions plus strictes concernant l'utilisation du masque buccal, le nombre de participants, le nombre de spectateurs, ... il convient donc toujours de vérifier la politique locale en vigueur.

En tout état de cause, nous comptons sur le bon sens et l'esprit sportif de chacun pour traiter les situations liées au Covid-19 non couvertes par le présent avenant et le règlement du C.H.P.L. 2021-2022 avec le fair-play et le sens des responsabilités nécessaires, le cas échéant avec l'intervention du directeur sportif concerné.

OBLIGATION CORONAPAS (COVID SAFE TICKET)

A partir du 1^{er} novembre 2021 et pour une période (maximale) de 3 mois, il sera obligatoire en Région de Bruxelles-Capitale et en Région Wallonne, de présenter un Covid Safe Ticket pour les activités sportives. Il est possible que d'autres régions ou d'autres autorités locales appliquent cette mesure ultérieurement, voire même anticipativement.

Il est vivement conseillé aux clubs de communiquer déjà clairement ce point à leurs membres.

Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de demander et d'obtenir le Covid Safe Ticket sur le site www.covidsafe.be

MASQUES BUCAUX

Aucune mesure spéciale ne vient s'ajouter aux mesures gouvernementales actuelles.

En d'autres termes, le port d'un masque buccal n'est pas obligatoire lors de la pratique d'un sport sur le terrain de sport, mais le protocole de la Horeca doit toujours être appliqué.

Cela signifie que le masque buccal doit être porté à chaque mouvement dans la buvette ou dans l'ensemble de l'espace si la zone de consommation et les terrains de sport ne sont pas séparés.

DÉTECTEUR CO2

En plus de l'obligation d'un détecteur de CO² selon les directives du protocole Horeca, il est également obligatoire d'installer un détecteur de CO² dans la salle de sport.

(Le seul problème est qu'il n'existe actuellement aucune directive concrète sur le nombre de détecteurs de CO² à prévoir par rapport au nombre de mètres carrés disponibles).

Que faire si plusieurs cas Covid-19 ou mises en quarantaine surviennent dans une équipe ?

Si un ou plusieurs cas Covid-19 et/ou mises en quarantaine surviennent dans une équipe, un report de match pourra être admis si :

- **au minimum 3 cas Covid-19 et/ou mises en quarantaine sont décelés dans l'équipe**
- **la rencontre remise se joue avec accord des 2 clubs avant la trêve pour les rencontres 2021 et avant la dernière rencontre de championnat pour les rencontres 2022**
- **l'accord, la date et l'heure de la rencontre soient transmis par les 2 parties au secrétariat provincial par email et au moins 15 jours avant la date de la rencontre qui devra bien entendu se dérouler en semaine, le samedi ou le dimanche.**
- **une rencontre de 2021 ne se déroule pas entre le dernier match de 2021 et le premier de 2022, ces dates étant réservées aux remises du C.H.P.L pour causes d'intempéries.**
- **les certificats médicaux (originaux et non des copies) parviennent au secrétariat provincial par courrier postal UNIQUEMENT dans les plus brefs délais et avant la date fixée pour la rencontre.**

Dans tous les autres cas de figure, un forfait 0-9 sera déclaré pour le club empêché suite au Covid-19 et/ou mises en quarantaine et ne pouvant garantir les conditions énumérées.

Que faire s'il n'y a pas de détecteur de CO² sur le terrain et/ou à la buvette, ou s'il ne fonctionne pas ?

- Une équipe a le droit de ne pas entamer la compétition à condition que les plaintes à ce sujet soient signalées avant le départ de la compétition aux deux capitaines d'équipe, au responsable du championnat d'hiver et au Président sportif provincial (Claudy GERARD).
- Si aucune solution n'est fournie par le club visité avant le début du match, il sera pénalisé par un score de forfait (0-9 et perte des points du match).

Et si le compteur de CO² atteint la valeur de 900 ppm ?

- Des mesures de complémentaires doivent être prises sur la base du plan de ventilation pour augmenter l'apport d'air frais.

Et si le compteur de CO² atteint une valeur de 1200 ppm ?

- Tout le monde doit quitter la zone jusqu'à ce que la valeur redescende en dessous de 900 ppm. Le match est alors repris en tenant compte des scores enregistrés au moment de l'interruption.
- Les heures de début et de fin de l'interruption seront notées sur la feuille de match

Et si, au bout de 30 minutes, la valeur n'est toujours pas descendue en dessous de 900 ppm ?

- Le match est arrêté.
- Toutes les dispositions du règlement de la compétition d'hiver 2021/2022 s'appliquent.

Si des mesures de ventilation supplémentaires sont nécessaires, c'est-à-dire que les fenêtres et les portes doivent être ouvertes, les articles du règlement C.H.P.L. concernant la température minimale à respecter dans le local ainsi que sur l'équipement vestimentaire ne sont pas applicables.

		<u>Mercredi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Coupe</u>	<u>Autre</u>	<u>Total</u>	<u>Réf courrier</u>
B04	MARIUS PETANK'S CLUB	7,50 €	7,50 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €	e021-2021-chpl
B05	LA BOULE VOTTEMOISE	15,00 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	37,50 €	e012-2021-chpl
B06	EMBOURG P.C.	45,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45,00 €	e022-2021-chpl
B08	P.C. ESNEUTOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
B09	BOULE D 'AAZ	7,50 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	e006-2021-chpl
B11	PC TIVOLI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
B12	AMICALE SPADOISE	30,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	45,00 €	e016-2021-chpl
B13	BON ACCEUIL SERESIEN	35,00 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	57,50 €	e017-2021-chpl
B16	LAM'S P.C.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
B17	P.C.MALMEDY	90,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	105,00 €	e011-2021-chpl
B20	FANNY VISETOISE	15,00 €	7,50 €	0,00 €	0,00 €	22,50 €	e018-2021-chpl
B21	PETANQUE BLEGNYSOISE	30,00 €	7,50 €	0,00 €	0,00 €	37,50 €	e020-2021-chpl
B22	P.C.G.H.	25,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	40,00 €	e015-2021-chpl
B23	PETANQUE HUTOISE	10,00 €	7,50 €	0,00 €	0,00 €	17,50 €	e009-2021-chpl
B26	LA ROMSEENNE P.C.	0,00 €	7,50 €	0,00 €	0,00 €	7,50 €	e005-2021-chpl
B27	P.C. OREYE	7,50 €	10,00 €	7,50 €	0,00 €	25,00 €	e008-2021-chpl
B30	R.P.C. WANZOIS	0,00 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	22,50 €	e010-2021-chpl
B34	FANNY PEPINSTER	65,00 €	32,50 €	0,00 €	0,00 €	97,50 €	e007-2021-chpl
B37	CARREAU HANNUTOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
B40	P.C. MABOTTE	30,00 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	52,50 €	e013-2021-chpl
B41	PC MOHA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
B43	R.P.C.MOISSON	17,50 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	32,50 €	e019-2021-chpl
B45	PC LES BOUTONS D'OR	0,00 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	22,50 €	e014-2021-chpl
B49	PC LE MUGUET LAMINOIS	22,50 €	22,50 €	0,00 €	0,00 €	45,00 €	e004-2021-chpl
<u>Total</u>		452,50 €	297,50 €	7,50 €	0,00 €	757,50 €	

C.H.P.L.



DATE : 23.11.2021 DIVISION : 4 MERCREDI VENDREDI

VISITE : DE ONAL N° EQ : 1 MAT : B04
CAPITAINE : THEUNISSEN ANDRE N° LIC : 109189

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	PALAZZOLO	SALVATORE	103978
	GODFROID	LEO	105743
	RIGA	RENE	105756
L2	GILSOUL	ALFRED	100840
	STREEL	BAUDRY	105760
	NIZET	RAYMOND	105011
L3	THEUNISSEN	ANDRE	109189
	DENIS	SACQUY	105628
	LOUCHESE	LOUIS	104614

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

L1	RIGA	NICOLE	105622
L3	DELATHUY	MAURICE	108248
	/	/	/

VISITEUR : DON ACCUEL SERPINO N° EQ : 3 MAT : B13
CAPITAINE : PIEDBOEUF N° LIC : 115627

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	DELPORTE	RENE	108852
	DUBRU	ROGER	100023
	BOULET	MAURICE	102994
V2	MANSON	MICHEL	105179
	PIRARD	DOMINIQUE	105354
	BAILLY	LOUIS	101224
V3	FREUVILLE	RENE	105874
	DEVILLERS	MARCEL	104855
	PIEDBOEUF	JEAN	115627

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

	/	/	/
	/	/	/

Remarques : M. GODFROID LEO a quitte la salle pendant tout un moment et est revenu terminer la part sans prévenir qui que ce soit.

Signature capitaine visité :

Signature capitaine visiteur :

EN IMPRIME SVP !

TOUR 1

Terrain	Partie	Scores	
		Visité	Visiteur
8	1	L1/V1 13	12
10	2	L2/V2 13	7
12	3	L3/V3 8	13

HEURE : 15h45

TOUR 2

Terrain	Partie	Scores	
		Visité	Visiteur
10	2	L1/V3 13	3
12	3	L2/V1 12	13
8	1	L3/V2 13	12

HEURE : 17h00

TOUR 3

Terrain	Partie	Scores	
		Visité	Visiteur
12	3	L1/V2 13	8
8	1	L2/V3 4	13
10	2	L3/V1 4	13

HEURE : 18h45

TOTAL DES VICTOIRES	
VISITE	VISITEUR
5	4

C.H.P.L.



DATE : 03.12.2021 DIVISION : F MERCREDI VENDREDI

VISITE : Boule D'AAZ N° EQ : 2 MAT : BOB
CAPITAINE : TAVOLIERI ANTONIO N° LIC : 107166

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	RIOLO	JEAN	102347
	MAKØERTS	MARCEL	112789
	LAMIS	YVON	102287
L2	LEBNIAWSKI	JERZY	107668
	PIAZZA	FRANCESCO	102604
	TAVOLIERI	ANTONIO	107166
-3	VANDEVEN	FRANCIS	105522
	MELEN	MAURICE	100519
	CASAMENTO	IGNAZIO	103683

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

L3	PHILIPPEH	JOSE	104115
L2	CORDARO	MARCELLO	112800
L1	MAKØERTS	LUC	112248

VISITEUR : CARREAU HANNON N° EQ : 4 MAT : 337
CAPITAINE : DELDINE Leon N° LIC : 106538

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	DELDINE	Leon	106538
	VLAENINCK	PASCAL	114308
	DESNET	BENÉE	100828
V2	ALVAREZ	OSCAR	151844
	MARNEFFE	JEAN PIERRE	104044
	SANEDI	JEAN CLAUDE	100866
V3	DE SCHUYTENER	DANIEL	103982
	KNOCKAERT	BETTY	110745
	MAGHA	NOHAMED	102265

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

/	/	/	/
/	/	/	/
/	/	/	/

Remarques : * 14120 ASOUI. S'A NOM. KEUSTERS LUC

Signature capitaine visité :

Carreau Hannon

Signature capitaine visiteur :

Delphine

EN IMPRIME SVP !

TOUR 1

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
5	1 L1/V1	13	1
7	2 L2/V2	10	13
8	3 L3/V3	13	8

HEURE 15H45

TOUR 2

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
7	2 L1/V3	13	8
8	3 L2/V1	13	7
5	1 L3/V2	11	13

HEURE 17H10

TOUR 3

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
8	3 L1/V2	13	8
5	1 L2/V3	13	9
7	2 L3/V1	5	13

HEURE 18H25

TOTAL DES VICTOIRES

VISITE	VISITEUR
6	3

C.H.P.L.

24-11-2021



DATE : 24.11.2021 DIVISION : S..... MERCREDI VENDREDI

VISITE : CP 64 N° EQ : 3 MAT : 1322
CAPITAINE : KUSHIRAI SON N° LIC : 107730

EN IMPRIME SVP !

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	WOIT	PHILIPPE	104411
	DEFOSSA	MARCEL	123202
	ROSSI	MARIE THERESA	104387
L2	MUSCHAS	WILLY	102733
	HEYLIGERS	MARE	100954
	JORTU	KUBIANI	102726
L3	BUSSCHAERT	PASCAL	123408
	KUSHIREK	JEAN	107730
	PARLA	JOSEPH	151320

TOUR 1

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
1	1	L1/N1	3 13
3	2	L2/N2	13 9
4	3	L3/N3	4 13
HEURE 15h24			

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

L1	THOMAS	ROBERT	201116
L2	CALANCA	ANTONIO	150838

TOUR 2

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
3	2	L1/N3	13 11
4	3	L2/N1	12 13
1	1	L3/N2	13 0
HEURE 17h35			

VISITEUR : EMBALLER N° EQ : 8 MAT : B06
CAPITAINE : GOFFART JOSE N° LIC : 101657

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	FRISÉE	FRANCIS	104416
	CELLARD	PATRICK	151932
	CRITS	PHILIPPE	151437
V2	DAMBERMONT	JEAN MARIE	114542
	LEBRARD	ELY	101334
	DENOEL	JACQUES	114865
V3	GOFFART	JOSE	101657
	ANDREUX	MATHILDE	102099
	PIROITE	MARTINE	105001

TOUR 3

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
4	3	L1/N2	3 13
1	1	L2/N3	13 12
3	2	L3/N1	9 13
HEURE 19h05			

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

V2	PRUNIER	ALAIN	102242
V3	LO DUECA	ROSARIO	107381

TOTAL DES VICTOIRES

VISITE	VISITEUR
4	5

Remarques : RAPPORT N° 7440N aligne à la place de
N° PRUNIER (avait un grand accord du
capitaine Emballer)

Signature capitaine visité :
Signature capitaine visiteur :

RÉSULTATS COUPE DE PROVINCE 2021-2022
1/16 FINALE - 24 OCTOBRE 2021

N°	Mat.	Clubs Visités	Mat.	Clubs Visiteurs	Résultats
1	B08	PC ESNEUX		BYE	-
2	B05	PC LA BOULE VOTTEMOISE		BYE	-
3	B04	PC OMAL		BYE	-
4	B40	PC MABOTTE		BYE	-
5	B12	ROYAL PC SPA		BYE	-
6	B30	ROYAL PC WANZE		BYE	-
7	B13	PC B.A.S		BYE	-
8	B43	ROYAL PC LA MOISSON		BYE	-
9	B09	PC LA BOULE D'AAZ HACCOURT	B45	PC LES BOUTONS D'OR	2 - 29
10	B27	PC OREYE	B34	PC LA FANNY PEPINSTER	12 - 19
11	B21	PC LA BLEGNYTOISE	B37	PC LE CARREAU HANNUTOIS	8 - 23
12	B11	PC TIVOLI	B06	ROYAL PC EMBOURG	4 - 27
13	B23	ROYAL PC HUTOISE	B20	PC LA FANNY VISÉTOISE	19 - 12
14	B41	PC MOHA	B49	PC LE MUGUET LAMINOIS	5 - 26
15	B22	C.P.G.H	B26	PC ROMSÉE	23 - 8
16	B17	PC MALMEDY	B16	LAM'S P.C. WANDRE	9 - 22

1/8 DE FINALE
COUPE DE LA PROVINCE DE LIÈGE
28 NOVEMBRE 2021

<u>N°</u>	<u>Mat.</u>	<u>Clubs Visités</u>	<u>Mat.</u>	<u>Clubs Visiteurs</u>	<u>Résultat</u>
1	B08	PC ESNEUX	B45	PC LES BOUTONS D'OR	11 - 20
2	B05	PC LA BOULE VOTTEMOISE	B34	PC LA FANNY PEPINSTER	12 - 19
3	B04	PC OMAL	B37	PC LE CARREAU HANNUTOIS	0 - 31
4	B40	PC MABOTTE	B06	ROYAL PC EMBOURG	17 - 14
5	B12	ROYAL PC SPA	B23	ROYAL PC HUTOISE	4 - 27
6	B30	ROYAL PC WANZE	B49	PC LE MUGUET LAMINOIS	16 - 15
7	B13	PC B.A.S	B22	C.P.G.H	2 - 29
8	B43	ROYAL PC LA MOISSON	B16	LAM'S P.C. WANDRE	27 - 4

1/4 DE FINALE
COUPE DE LA PROVINCE DE LIÈGE
23 JANVIER 2022

<u>N°</u>	<u>Mat.</u>	<u>Clubs Visités</u>	<u>Mat.</u>	<u>Clubs Visiteurs</u>	<u>Heure</u>
1	B45	PC LES BOUTONS D'OR	B34	PC LA FANNY PEPINSTER	14h30
2	B37	PC LE CARREAU HANNUTOIS	B40	PC MABOTTE	14h30
3	B23	ROYAL PC HUTOISE	B30	ROYAL PC WANZE	14h30
4	B22	C.P.G.H	B43	ROYAL PC LA MOISSON	14h30

1/4 DE FINALE CONSOLANTE
COUPE DE LA PROVINCE DE LIÈGE
23 JANVIER 2022

<u>N°</u>	<u>Mat.</u>	<u>Clubs Visités</u>	<u>Mat.</u>	<u>Clubs Visiteurs</u>	<u>Heure</u>
1	B09	PC LA BOULE D'AAZ HACCOURT	B27	PC OREYE	14h30
2	B21	PC LA BLEGNYSOISE	B11	PC TIVOLI	14h30
3	B20	PC LA FANNY VISÉTOISE	B41	PC MOHA	14h30
4	B26	PC ROMSÉE	B17	PC MALMEDY	14h30

<u>CHAMPIONNAT</u>	<u>J</u>	<u>DIV</u>	<u>DATE</u>	<u>RENCONTRE</u>	<u>REMISE</u>	<u>RESULT</u>
VÉTÉRANS	J3	5	03.11.2021	VOTTEM 3 - BOUTONS D'OR 5	28.11.21 - 14H00	5 - 4
	J4	2	10.11.2021	BOUTONS D'OR 2 - HANNUT 1	22.11.21 - 14H30	6 - 3
	J4	6	10.11.2021	MALMEDY 2 - EMBOURG 6	27.11.21 - 14H00	5 - 4
	J5	2	17.11.2021	MALMEDY 1 - BOUTONS D'OR 2	05.12.21 - 14H00	
	J5	2	17.11.2021	HANNUT 1 - MABOTTE 2	29.11.21 - 18H00	7 - 2
	J5	4	17.11.2021	ESNEUX 1 - HANNUT 3	02.12.21 - 14H30	
	J5	4	17.11.2021	MOISSON 2 - OREYE 2	26.11.21 - 20H00	5 - 4
	J5	5	17.11.2021	MABOTTE 3 - C.P.G.H. 1	28.11.21 - 14H00	5 - 4
	J5	5	17.11.2021	BOUTONS D'OR 4 - VISE 2	02.12.21 - 14H30	
SENIORS	J3	2	29.10.2021	VOTTEM 3 - VISÉ 2	28.11.21 - 14H00	6 - 3
	J5	2	12.11.2021	VOTTEM 3 - HANNUT 2	26.11.21 - 20H00	4 - 5
	J5	4	12.11.2021	HANNUT 3 - VISE 3	26.11.21 - 20H00	5 - 4
	J5	8	12.11.2021	PEPINSTER 6 - OREYE 2	12.12.21 - 14H00	
	J6	2	19.11.2021	EMBOURG 2 - VOTTEM 2	26.11.21 - 20H00	4 - 5
	J6	7	19.11.2021	MOISSON 4 - OMAL 3	26.11.21 - 20H00	3 - 6